

Malgré ces résultats satisfaisants, il y a eu, cependant, un excédant considérable des dépenses sur les revenus, et comme le revenu provenant des sources actuelles est évidemment insuffisant pour couvrir les charges annuelles inévitables du trésor public, il vous sera soumis des mesures propres à équilibrer le revenu annuel et la dépense annuelle du pays.

Honorables Messieurs, et Messieurs :

Je confie les affaires de la province à votre considération patriotique et désintéressée, dans la ferme espoir que, grâce à la Divine Providence, vos délibérations pendant cette session produiront des résultats de nature à assurer la prospérité du *Canada* et le bonheur de son peuple.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait été reçu un rapport du greffier de la couronne en chancellerie, relativement à l'élection d'un membre pour représenter le collège électoral de *Rougemont*.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

PROVINCE DU CANADA, }
SAVOIR : }

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté du vingt-et-unième jour de décembre dernier, émis par Son Excellence le gouverneur-général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le collège électoral de *Rougemont*, (*Louis E. P. Laberge*, écuyer, nommé officier-rapporteur pour le collège électoral de *Rougemont*), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collège électoral de *Rougemont* dans le Conseil Législatif, en remplacement de l'honorable *Louis Antoine Dessaulles*, qui, depuis son élection comme représentant du dit collège électoral de *Rougemont*, a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de greffier-conjoint de la couronne et de greffier-conjoint de la paix et des sessions de la Paix pour le district de *Montréal*; *William Henry Chaffers*, écuyer, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'Election, en date du huitième jour de Janvier, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,
Québec, 15 janvier 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *John Fennings Taylor*, écuyer,
Greffier du Conseil Législatif,
Québec.

Sur quoi l'honorable *Henry William Chaffers* a été introduit entre les honorables messieurs *Lctellier de St. Just* et *McMaster*.

Alors, l'honorable M. *Chaffers* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette chambre, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. *Fergusson Blair* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux écoles communes."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et il a été alors lu par le greffier.